

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le Rapport Municipal n°1-2017
répondant au Postulat N° PO-2-2014 de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon
« Pour un vert transparent »**

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 25 septembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le Rapport municipal N° 1-2017 s'est réunie à Castelmont, le 19 septembre 2017, à 19 h. dans la composition suivante :

Philippe MAROLF	PLR	confirmé Président
Philippe CRETEGY	PLR	
Maurice GENIER	PLR	
Nicole GENET	Socialiste	rapporteur
Johanna MONNEY	Les Verts	
Jean Michel PIGUET	Socialiste	
David STAUFFER	PDC	

La Municipalité est représentée par Maurizio Mattia, et accompagnée de M. Colin Jéquier, chef de service.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la Municipalité

M. Marolf accueille les participants et donne la parole à M. Mattia, Municipal, qui présente M. Jéquier, son collaborateur. Il pense inutile de rappeler le contenu du préavis, tout en reconnaissant son utilité. Il y ajoute les éléments suivants :

Il est compliqué de présenter un coût exact des panneaux photovoltaïques seuls, les durées d'amortissement peuvent varier (comptable, technique), les taux d'intérêts sont variables.

Concernant les frais d'entretien, avec recul depuis 2010, on est loin des 5% recommandés par Swisssolar pour l'amortissement. Actuellement, on est à 0, les installations étant encore sous garantie (10 ans). Il n'y a pas de contrat d'entretien tant que les garanties sont en cours. Pour ce qui est de l'entretien, il relève que les toitures végétalisées sont favorisées par les panneaux solaires, mais demandent plus d'entretien. Doit-on prendre l'entretien dans le calcul des frais d'entretien de l'installation ou de la toiture ?

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le Rapport Municipal n°1-2017
répondant au Postulat N° PO-2-2014 de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon
« Pour un vert transparent »**

A noter que les panneaux supportent la grêle (protection plexiglas) et s'il y avait des dégâts l'ECA pourrait intervenir.

Quant à savoir ce que cela rapporte, c'est difficile à calculer. Pour la plupart des bâtiments communaux il y a un tarif d'électricité double (haut et bas selon le jour et le moment). Définir les recettes de l'auto-consommation demanderait un enregistrement constant (monitoring journalier), des calculs complexes. On peut faire une moyenne du coût de l'électricité, mais elle ne représentera pas forcément la réalité. Il est donc très difficile d'avoir des chiffres exacts et de savoir ce que l'on économise. Il est facile de donner la production énergétique, mais le coût sera un montant estimé. On peut indiquer le nombre de kWh injecté dans l'année, et faire un calcul de rentabilité assez fin, mais qui ne sera jamais exact. Quant à calculer le taux d'amortissement, c'est difficile dans le sens où les panneaux photovoltaïques sont inclus dans d'autres ouvrages (exemple piscine). Une vraie comptabilité serait totalement théorique, et pas exacte. L'intérêt est d'installer des panneaux photovoltaïques qui soient rentables, ce qui est le cas. Si on autoconsomme, on fait une économie de 25ct par kWh, si on le revend on a 11 ct, ce qui n'est pas rentable. Le coût de production est de 19-20 ct par kWh.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que si ce n'est pas rentable, c'est pour le moins auto-financé. Plus l'installation est grande, plus le rendement s'améliore. A noter que le prix des panneaux a considérablement baissé. A relever que, de fait, ce ne sont pas les panneaux qui coûtent mais bien l'installation. D'autre part, il est clair qu'il y a avantage à mettre des panneaux solaires sur des bâtiments qui consomment beaucoup.

Les SI facturent 12 ct le kWh, en ajoutant les taxes diverses on arrive à 26 ct. Les recettes de l'injection sont précises car elles sont mesurées par le fournisseur d'électricité.

- Question : Qu'en est-il des autres communes ?
De fait, les comparaisons émanent de Swiss Solar.

- Question : Est-il possible, sans un grand travail supplémentaire, de donner les informations demandées ?

M. Jéquier précise que ce qui est proposé dans le Rapport municipal peut être adapté et complété, mais avec un niveau de précision relatif. Pour cette demande, on peut faire le parallèle avec une étude sur la gestion des déchets qui avait été demandée une fois par la Commission de gestion (comptabilité analytique du compte 450), Elle n'a plus été redemandée. Il est important de savoir à quoi servent les détails, et si l'étude et le temps pris pour réaliser ce travail est rentable.

M. Jéquier précise qu'on peut trouver les graphiques dans le rapport de gestion de la Municipalité 2016, avec un état des lieux des parcs photovoltaïques.

- Un commissaire se demande comment un simple privé peut savoir si une installation est rentable, si ce n'est pas possible de le déterminer pour la commune.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le Rapport Municipal n°1-2017
répondant au Postulat N° PO-2-2014 de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon
« Pour un vert transparent »**

De fait, un propriétaire peut poser des panneaux, revendre l'électricité aux locataires... Pour une villa, il peut être intéressant d'avoir une pompe à chaleur, des panneaux solaires, une voiture électrique...

M. Jequier relève que les premiers parcs photovoltaïques ont été installés il y a 30 ans, et ils fonctionnent encore. Pour lui, on peut estimer qu'une installation va être rentable. Il pourrait être possible de faire un bilan de rentabilité de chaque installation tous les 10 ans pour la Commission de gestion, sur sa demande.

Pour ce qui est des SI, la notion de client est difficile à définir. Pour eux, l'ensemble des bâtiments communaux n'est pas considéré comme un seul client. Chaque entité est cliente. On est « gros client », à partir d'une consommation annuelle de 100'000 kWh, il est possible dans ce cas de choisir son fournisseur d'électricité.

Le système de subvention est compliqué. A noter que pour l'installation sur le bâtiment administratif, la commune touche 57ct le kWh par la Confédération, normalement pendant 20 ans dès la mise en service, (en 2006), cela pour compenser la diminution des subventions. En général, on arrive à un coût de 18ct. Pour être rentable, selon Swissolar, il faut produire/utiliser 30 à 40% de la consommation.

M. Jequier peut produire les montants de production et d'injection. Il précise qu'il est nettement plus rentable et plus simple de mettre des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments neufs, avec une consommation relativement importante en journée, sur une surface la plus grande possible (comme la piscine) que sur un ancien bâtiment (Grand Pré).

- Un commissaire relève que la Municipalité indique qu'il n'est pas possible de donner les précisions demandées.

M. Jequier indique que c'est possible de faire une comptabilité analytique par objet précis, par période sur des postes différents, mais il faut alors prévoir un poste de travail pour un spécialiste en la matière. Est-ce rentable ?

Il pourrait être possible, si demandé, de faire une étude détaillée pour une nouvelle installation... mais difficile à réaliser pour celles existantes. Les rendements sont toujours calculés de manière estimative.

- Un commissaire demande ce que signifie l'indication kWc ?

kW crête : puissance maximale avec un ensoleillement et un positionnement idéal. En Suisse, cet ensoleillement est estimé à 1000 W par m². Avec un rendement de 16% des panneaux solaires, une production de 160 W est la valeur de crête. Cette valeur est utilisée pour définir la puissance nominale d'un panneau. 1 kWc nécessite approximativement 6m² de panneaux.

Quand on fait un appel public, on peut avoir une proposition intéressante, mais il faut aussi avoir une garantie de rendement sur la durée de vie des panneaux, sans quoi il est possible de demander la perte en compensation, avec une réassurance pour couverture en cas de faillite.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le Rapport Municipal n°1-2017
répondant au Postulat N° PO-2-2014 de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon
« Pour un vert transparent »**

- Une commissaire trouve dommage que dans le rapport il n'y ait pas mention d'une communication à la population, comme par exemple des données sur le parc photovoltaïque de Prilly. Par le site internet, ou une rubrique dans Prill' héraut ?

Pour M. Jéquier, cela est possible mais il faudrait une page didactique, compréhensible, avec des exemples concrets, sans aller dans le détail des chiffres. M. Mattia indique que des informations ont été données aux propriétaires et que la discussion reste ouverte.

Pour M. Jéquier, pour faire une bonne communication, simple et efficace, il faut trouver la structure adéquate. Cela demande un investissement certain de la personne chargée du projet. Un commissaire relève qu'une motion a été déposée en 2011 pour « ***offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible*** ».

- Un commissaire demande ce qui est prévu pour les bâtiments qui n'ont pas encore d'installation photovoltaïque.

Une étude a été faite pour le Collège de Mont Goulin, mais la consommation électrique du collège est tellement faible que ce ne serait pas rentable. Des études de partage sont étudiées. Une étude a été faite pour les bâtiments communaux. Sont intéressants : un pan de la Grande Salle, un pan de Jolimont et si le collège du Grand Pré est refait, il y aurait un potentiel. Un exemple : à la voirie il y a deux véhicule électriques qui sont chargés. Si on réhabilite le local de la voirie et qu'on y met des panneaux photovoltaïques, on pourrait utiliser d'autres machines électriques. Selon M. Jéquier, l'électromobilité est aussi très intéressante et à développer en lien avec le photovoltaïque.

- Un commissaire demande pourquoi prévoir Fr. 50'000.- de frais d'entretien puisqu'il y a garantie.

Ce montant est préconisé par Swisssolar, mais il est probablement trop élevé. Il y a d'autres installations qui sont comprises dans ce montant, qui n'ont pas une garantie aussi longue. En règle générale, toutes les installations ont une garantie qui, une fois échue, est remplacée par un contrat d'entretien.

- Enfin, un commissaire demande si l'incendie du Collège de Vevey remet le système en question ?

Il faut attendre le résultat de l'enquête..

L'ensemble des questions ayant été posées, M. le Président remercie Monsieur le Municipal et Monsieur le Chef de service qui quittent la salle.

Un commissaire, relève que le postulat de M. Deillon nous a permis de faire un tour des énergies du futur.

3. Délibérations

Un commissaire relève que dans les nombreuses demandes faites il y a des indicateurs qui permettent à un Chef de service de faire son travail, mais ce ne sont pas les mêmes que ceux de la Commission de gestion. Il y a les indicateurs et les conséquences qui doivent être

**Rapport de la commission chargée de préavisier sur le Rapport Municipal n°1-2017
répondant au Postulat N° PO-2-2014 de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon
« Pour un vert transparent »**

données par la Cogest. Un autre commissaire relève que les données sont proposées pour le rapport de gestion municipal, et que la Commission de gestion sera en mesure de demander des précisions tous les 10 ans, comme proposé dans le rapport.

La commission relève que le postulant n'est pas présent, et prend acte que cela est dû au tournus fixé par le règlement.

Une commissaire estime que les questions posées ont eu une réponse, mais que la question d'une meilleure communication à la population reste pertinente.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité des voix qu'elle accepte le rapport tel que présenté.

La séance est levée à 20h25.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le Rapport municipal N° 1-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse municipale au postulat N° PO 2-2014 de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon intitulé « Pour du vert transparent », et de classer ledit postulat.

Au nom de la commission :

Philippe MAROLF
Président

Nicole Genet
Rapporteur